



Montréal, le 19 septembre 2017

**Par courrier électronique**

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Hydro-Québec  
Affaires juridiques – Transport et Distribution  
75, boul. René Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet :           Dépôt du rapport annuel 2016 sur l'application du Code de conduite  
du Coordonnateur de la fiabilité**

---

Maître Tremblay,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance du rapport annuel 2016 (le Rapport 2016) sur l'application du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité (le Code).

La Régie prend acte de l'affirmation du Directeur principal, tel que défini au Code, à l'effet qu'en 2016, le Code a été appliqué de façon conforme, ainsi que de l'attestation du Contrôleur du Transporteur à cet égard, le tout conformément à son article 5.4.

Toutefois, la Régie informe le Transporteur que l'examen du Rapport 2016 se fera dans le cadre du dossier R-3996-2016, dans lequel elle a déposé ce rapport le 12 juillet 2017 sous la cote A-0011.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.



**Pierre Méthé pour**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml